

Règlement

En s'inscrivant, le participant marque son accord avec le présent règlement.

Quoi ?

Colruyt Group organise la #ColruytGroupie Run, un parcours de course et de marche à l'intérieur et autour des bâtiments de Colruyt Group, à Hal, le dimanche 18 Juin 2017 de 9 h à 15 h. La longueur du parcours est d'environ 6,5 km environ.

Qui ?

Le parcours de course et de marche est ouvert à tout collaborateur de Colruyt Group (détenteur d'un numéro de personnel) et aux membres de sa famille vivant sous le même toit. Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'autorisation expresse de leurs deux parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe à un concours, Colruyt Group suppose qu'il a l'autorisation de ses parents ou de son tuteur.

Inscription

Pour participer à la #ColruytGroupie Run, il est indispensable de s'inscrire préalablement en ligne.

Seuls les collaborateurs de Colruyt Group (détenteurs d'un numéro de personnel) peuvent procéder à l'inscription, en se rendant sur le site <https://run.colruytgroup.com> jusqu'au 1^{er} mai 2017. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt s'il le juge nécessaire.

Les frais d'inscription s'élèvent à 10 € (TVA incluse). La participation à la #ColruytGroupie Run n'est assurée qu'après paiement de ce montant.

L'intégralité des frais d'inscription sera reversée à la Collibri Foundation au profit de ses projets de formation. Cette somme sera en outre doublée par Colruyt Group.

En cas de non-présentation (quelle qu'en soit la raison), le participant ne peut aucunement réclamer le remboursement de ses frais d'inscription.

En cas d'annulation de l'événement pour des circonstances exceptionnelles, l'organisation ne peut être tenue de rembourser les frais d'inscription.

Lors de l'inscription, le collaborateur de Colruyt Group choisit l'une des options suivantes :

- le parcours de course à pied (seulement pour les collaborateurs) ;
- le parcours de course à pied (seulement pour les collaborateurs) suivi, lorsqu'il est terminé, par le parcours de marche. Il est possible de faire la marche avec des membres

de sa famille résidant sous le même toit. Lors de son inscription, le collaborateur doit préciser le nombre de personnes qui l'accompagnent ;

- le parcours de marche. Il est possible de faire la marche avec des membres de sa famille résidant sous le même toit. Lors de son inscription, le collaborateur doit préciser le nombre de personnes qui l'accompagnent.

Lors de son inscription, le participant peut également indiquer s'il souhaite recevoir un t-shirt gratuit. Il fait le choix d'un t-shirt homme ou femme et en précise la taille.

Chaque inscription donne droit à un seul t-shirt.

Le participant recevra son billet électronique par e-mail dans sa boîte électronique personnelle. Ce billet, muni d'un code-barres, est son autorisation d'accès et de participation. Il le présentera dès son arrivée à l'événement.

Recettes au profit de la Collibri Foundation

Le produit des frais d'inscription sera reversé à la Collibri Foundation au profit de ses projets de formation. Il sera doublé par Colruyt Group, puis versé sur le compte de la Collibri Foundation, géré par la Fondation Roi Baudouin.

De même, toutes les recettes supplémentaires provenant de la vente de boissons et de nourriture lors de l'événement seront destinées aux projets de formation de la Collibri Foundation.

(www.collibrifoundation.org)

Participation

Les participants doivent se présenter avec leur billet électronique (le billet reprenant un code-barres, envoyé en pièce jointe de l'e-mail qu'ils ont reçu lors de l'inscription et après versement des frais de participation).

Sur présentation de leur e-ticket le jour de l'événement, les participants reçoivent un numéro de dossard avec puce intégrée et un t-shirt « #ColruytGroupie Run », conformément aux indications figurant sur l'e-ticket.

Chaque code-barres donne droit à un seul t-shirt.

Les vestiaires sont uniquement accessibles aux porteurs d'un numéro de dossard. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

Le numéro de dossard doit être porté pendant toute la course.

Chaque participant prend part à la #ColruytGroupie Run sous sa propre responsabilité.

Pour effectuer le parcours, il faut être en bonne santé. Le participant déclare satisfait à cette condition. En vue de cette épreuve sportive, l'organisation recommande un examen médical préventif par un médecin du sport reconnu.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels du participant.

Les vélos, véhicules à moteur et rollers qui n'appartiennent pas à l'organisation sont interdits sur le parcours pendant la #ColruytGroupie Run.

Les poussettes sont les bienvenues.

La Croix-Rouge assurera une assistance médicale tout le long du parcours.

Colruyt Group est assuré pour toute blessure corporelle survenue pendant l'événement.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération. Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la fin de la période, au siège social de Ets. Frans Colruyt, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle. Aucune réclamation orale ou téléphonique ne sera traitée. Les plaintes formulées oralement ou hors délai ne seront pas prises en considération.

Ce règlement est soumis au droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour tout litige concernant son application.